



Le Président

Mesdames et Messieurs les Présidents(entes) et Directeurs(trices) d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, Mesdames et Messieurs les Présidents(entes) et Directeurs(trices) d'organismes de recherche

Objet : Campagne d'évaluation 2018-2019 (Vague E)
Réf : MC N°187-2017

Paris, le 19 juin 2017

Affaire suivie par :
Nelly Dupin
Secrétaire générale
sg@hceres.fr
T : 33 (0)1 55 55 62 55

Pièces jointes :

Copie : Rectorat de Lille

Chère collègue, Cher collègue,

Votre établissement relève de la campagne d'évaluation 2018-2019, vague E. L'évaluation est une étape importante pour votre établissement et ses différentes composantes de formation et de recherche. Elle participe, d'une part, de l'accompagnement du développement de votre établissement et contribue, d'autre part, à la discussion contractuelle.

J'appelle votre attention sur la possibilité de faire évaluer par une autre instance que le Hcéres les entités de recherche, les formations ou votre établissement, le Haut Conseil ayant alors à valider les procédures d'évaluation de cette instance¹. Si telle est votre intention, je vous remercie de bien vouloir m'en informer, au plus tard le **13 juillet 2017**, et de me faire parvenir le dossier de demande de validation au plus tard le **19 septembre 2017**.

Si vous souhaitez confier l'évaluation au Hcéres et afin que vous puissiez dès à présent vous y préparer, je vous propose de participer à une réunion d'information et d'échanges. Deux séances sont organisées, elles se tiendront les **20 et 26 septembre 2017** dans les locaux du Hcéres. Vous trouverez en annexe 1 et 2 les établissements conviés à chacune d'elles, ainsi que les modalités d'organisation.

Par la suite, le calendrier de préparation de l'évaluation externe par le Hcéres s'organisera autour des dates clés suivantes :

- **Novembre-Décembre 2017 :** réunions de lancement sur site
Cinq réunions de lancement sur site seront organisées. Elles se dérouleront, à l'identique, sous la forme de 3 ateliers thématiques simultanés, relatifs à l'évaluation des établissements, des entités de recherche et des formations et écoles doctorales. Début septembre, le Hcéres sollicitera chaque coordination territoriale pour déterminer la date et le lieu de cette réunion.

A titre indicatif, les participants attendus pour chacun de ces ateliers sont :

- évaluation des établissements : équipes de direction ;
- évaluation des formations et des écoles doctorales : vice-présidents(entes) et leurs équipes, directeurs(trices) de composantes, porteurs(teuses) de formations, responsables des services d'appui, directeurs(trices) d'écoles doctorales ;
- évaluation des entités de recherche : vice-présidents(entes), directeurs(trices) d'unités de recherche.

.../...



- **22 février 2018, au plus tard**, envoi au Hcéres :
 - des listes des entités à évaluer. La procédure à suivre pour les formations, les écoles doctorales et les entités de recherche est précisée en annexe 3.
 - d'une adresse mél générique qui servira d'identifiant de connexion, d'une part, pour le dépôt des dossiers d'autoévaluation sur la plateforme Pélican, d'autre part, pour la consultation des rapports d'évaluation et le dépôt des observations sur l'application de gestion électronique de documents (GED) du Hcéres.
- **avril 2018** : ouverture de la plateforme Pélican et formation des usagers à son utilisation.
- **31 mai 2018, au plus tard** : dépôt des dossiers d'autoévaluation des coordinations territoriales.
- **6 septembre 2018, au plus tard** : dépôt du dossier d'autoévaluation du dispositif de recherche du site et des dossiers d'autoévaluation des entités de recherche.
- **20 septembre 2018, au plus tard** : dépôt des dossiers d'autoévaluation des établissements, des écoles doctorales, des champs de formation et des formations. Le dépôt concernant l'accréditation de l'offre de formations se fera ultérieurement en fonction de l'avancée des évaluations.

Ces points seront revus en détail lors des réunions de lancement sur site. A cette occasion, vous pourrez retrouver les référentiels d'évaluation, ainsi que toutes les informations utiles relatives à la campagne d'évaluation dans un espace dédié sur le site internet du Hcéres (hceres.fr).

En vous remerciant, je vous prie de croire, chère collègue, cher collègue, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du HCERES,

Michel COSNARD



ANNEXE 1 : Réunion d'information et d'échanges

Mercredi 20 septembre 2017, de 09h30 à 12h30,
dans les locaux du Hcéres (2 rue Albert Einstein, 75013 Paris)

Programme

09h30 – 10h00 : accueil
10h00 – 11h30 : présentation générale des modalités d'évaluation de la vague E
11h30 – 12h30 : échanges

Inscription

- Cette réunion d'information et d'échanges s'adresse aux responsables de la politique de site et aux responsables des établissements participant au regroupement.
- 2 personnes maximum par établissement pourront participer. Nous vous remercions par avance de confirmer leur nom et titre à l'adresse lydie.akplogan@hceres.fr, avant le **13 septembre 2017**.

Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche	Organismes de recherche <i>(invités au titre de l'évaluation d'unités de recherche ou de leur participation à un regroupement)</i>
Chimie Lille (Ecole nationale supérieure de chimie de Lille - ENSCL) Comue Lille Nord de France École centrale de Lille EDHEC Business School ENSAIT Roubaix (Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles) ENS-AP (Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille) ESJ Lille (École supérieure de journalisme de Lille) IESEG School of management IMT Lille-Douai Institut catholique de Lille Rectorat de Lille Sciences Po Lille SKEMA Business School Université d'Artois Université de Lille 1-Sciences et technologies Université de Lille 2-Droit et santé Université de Lille 3- Sciences humaines et sociales Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis Université Littoral Côte d'Opale (ULCO) CUFR Mayotte École d'architecture de la ville et des territoires à Marne-la-Vallée École des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) École des Ponts ParisTech École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais École nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA) ESTP Paris (École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie) Université de la Réunion Université Paris-Est Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)	CEA CIRAD CNRS CSTB IFSTAR IGN INED INRA INRIA INSERM Institut Curie Institut Pasteur IRD IRSTEA

ANNEXE 2 : Réunion d'information et d'échanges

Mardi 26 septembre 2017, de 14h00 à 17h00,

dans les locaux du Hcéres (2 rue Albert Einstein, 75013 Paris)

Programme

14h00 – 14h30 : accueil

14h30 – 16h00 : présentation générale des modalités d'évaluation de la vague E

16h00 – 17h00 : échanges

Inscription

- Cette réunion d'information et d'échanges s'adresse aux responsables de la politique de site et aux responsables des établissements participant au regroupement.
- 2 personnes maximum par établissement pourront participer. Nous vous remercions par avance de confirmer leur nom et titre à l'adresse lydie.akplogan@hceres.fr, avant le **19 septembre 2017**.

Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche	Organismes de recherche <i>(invités au titre de l'évaluation d'unités de recherche ou de leur participation à un regroupement)</i>
<p>AgroParisTech CentraleSupélec École normale supérieure Paris-Saclay École Polytechnique ENSIE (École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise) ENSTA ParisTech (École nationale supérieure de techniques avancées) ESTACA (Ecole supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile) Groupe des Écoles nationales d'économie et statistique Institut d'optique graduate school Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines (UVSQ) Université d'Évry-Val-d'Essonne Université Paris Saclay Université Paris-Sud (UPSud)</p> <p>EBI (Ingénieurs Bio-Industries) (École de biologie industrielle) ECAM EPMI - Graduate School of engineering (Ecole d'électricité de production et des méthodes industrielles) École internationale des sciences du traitement de l'information (EISTI) École nationale supérieure d'architecture de Versailles (énsa-v) ESSEC Business School ISTOM (École supérieure d'agro-développement international) Supmeca (Institut supérieur de mécanique de Paris) Université de Cergy-Pontoise (UCP) Université Paris Seine</p> <p>École nationale supérieure Louis Lumière (ENS Louis-Lumière) INS HEA (Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés) Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis Université Paris Lumières (UPL) Université Paris Nanterre</p>	<p>CEA CIRAD CNRS IGN INED INRA INRIA INSERM Institut Curie Institut Pasteur IRD IRSTEA ONERA</p>



ANNEXE 3 : Procédure relative à l'envoi des listes des entités à évaluer en vague E

Pour le volet formations et écoles doctorales :

A la date du **22 février 2018 au plus tard**, il est demandé à chaque établissement de fournir les informations suivantes concernant les niveaux licence, licence professionnelle, master et écoles doctorales (sous la forme d'un fichier Excel qui sera disponible sur le site internet du Hcéres, en novembre 2017) :

1. La liste des formations existantes regroupées en champs ;
2. La liste prévisionnelle des écoles doctorales pour la prochaine période.

Pour le volet entités de recherche :

A la date du **22 février 2018 au plus tard**, il est demandé à chaque établissement de fournir la liste prévisionnelle des entités de recherche s'inscrivant dans le futur contrat (sous la forme d'un fichier excel qui sera disponible sur le site internet du Hcéres, en novembre 2017).

Ce fichier indiquera pour chaque unité ou structure fédérative concernées, les modifications ou non de structuration (renouvellement à l'identique, fusion, création...).

A l'exception des créations envisagées, toutes les entités de recherche seront identifiées par leur numéro dans le répertoire national des structures de recherche.